

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D92

Séance du 24 septembre - Convocation du 18 septembre 2009

Compte rendu affiché le 2 octobre 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents : M. OLLIVIER, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés : Mme GLATARD par Mme GOYON, Mme LEBAHAR par Mlle FERNANDES, Mme RIVE-OLLIVIER par M. BOUREZG, M. VALETTE par M. CHRETIN, M. CLARET par M. OLLIVIER, M. RACHAS par M. BUFFARD, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Contrat Enfance Jeunesse : Signature avenant

La commune est signataire d'un **Contrat Enfance Jeunesse 2006-2010** avec la **Caisse d'Allocations Familiales** qui lui permet de bénéficier de financements pour les activités concernées (principalement accueil de la petite enfance, accueil de loisirs enfance et jeunesse, garderie périscolaire...).

Dans ce cadre, deux avenants à ce contrat sont proposés au Conseil Municipal pour intégrer deux nouvelles actions afin de répondre à des besoins identifiés sur la commune :

- ↳ augmentation de la capacité de l'accueil de loisirs (création d'un accueil à la journée le mercredi et extension de 12 places pendant les petites vacances)
- ↳ création d'un accueil loisirs porté par la MJC à destination des 10-13 ans

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord sur ces propositions et à accepter les mesures de financement qu'elles impliquent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Contrat Enfance Jeunesse,
- Vu le budget communal,
- **Adopte les avenants techniques et financiers au Contrat Enfance Jeunesse permettant ainsi d'obtenir des financements de la CAF pour augmenter la capacité du centre accueil loisirs et créer l'accueil loisirs porté par la MJC,**
- **Accepte les implications financières découlant de cette évolution,**
- **Autorise Monsieur le maire à signer lesdits avenants ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 24 septembre 2009
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/09/2009
- Publication ou affichage le 30/09/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 30 septembre 2009
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.